

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à  
l'association Atmo Grand Est et signature d'un Contrat  
de Transition écologique pour la Communauté de  
Communes de Sauer-Pechelbronn**

CP/2020/023

**Service chef de file :**

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le Département et l'association Atmo Grand Est ont développé un partenariat axé sur les échanges de données, notamment en matière de trafic automobile et de qualité de l'air extérieur mais également sur des investigations à titre de test concernant la qualité de l'air intérieur dans certains collèges.

Il est proposé d'approuver la convention financière 2020 et d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 € à l'association Atmo Grand Est.

Agissant sur son territoire pour diminuer les polluants et devenir territoire à énergie positive en 2037, la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn sollicite le Département du Bas-Rhin pour cosigner un Contrat de Transition Ecologique. Il est proposé d'accompagner ce territoire dans ses objectifs et de signer ce contrat.

**1/ PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ATMO GRAND EST**

L'association Atmo Grand Est, née de la fusion de l'ASPA Alsace, Air Lorraine et Atmo Champagne Ardennes en 2016 est agréée par le Ministère de l'environnement et du développement durable pour surveiller la qualité de l'air ; elle a par ailleurs comme mission d'accompagner les acteurs, de communiquer pour informer et sensibiliser les citoyens, les médias et les autorités, et évaluer les expositions des populations et des écosystèmes.

L'association dispose d'une expertise reconnue dans les problématiques de qualité de l'air, et de santé environnementale.

Elle conduit un programme régional de surveillance et de qualité de l'air qui couvre la période 2017 – 2021 et qui s'articule autour de 5 axes majeurs :

- Répondre aux besoins d'observation de l'atmosphère : qualité de l'air extérieur et intérieur, émission de gaz à effet de serre, consommation et production d'énergie,
- Déployer l'expertise et les outils au service de l'action : accompagnement pour la mise en œuvre des outils de planification visant à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère,
- S'engager sur les thématiques émergentes : la surveillance des odeurs, pesticides, et nanoparticules,
- Développer une mobilisation communicante et innovante, visant à la fois les

- collectivités, les professionnels, la population, et en particulier les personnes les plus fragiles,
- Favoriser les partenariats locaux, transfrontaliers et internationaux.

Le Département a développé de longue date un partenariat dans un premier temps avec l'ASPA, et, depuis 2016, avec Atmo Grand Est. Dans le cadre de ses compétences en matière de voirie, des enjeux de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments accueillant du public et de ses actions visant à contribuer à la transition énergétique, le Département est intéressé plus particulièrement par les problématiques de qualité de l'air et de trafic routier, de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics, de transition énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour 2020, il est proposé d'axer plus particulièrement ce partenariat sur :

- Les échanges de données : le Département tient à disposition de Atmo Grand Est les données concernant le trafic routier et bénéficiera en retour des informations concernant les émissions de polluants et de gaz à effet de serre sur le territoire bas-rhinois et en particulier sur l'agglomération strasbourgeoise,
- La réalisation de diagnostics et de mesures de qualité de l'air intérieur sur quatre collèges du Département,
- La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur la base des données 2019 mises à disposition par le Département,
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la qualité générale de l'air à destination des élus, des agents, des collégiens, du grand public, selon des modalités à convenir.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé d'accorder un soutien de 30 000 € à Atmo Grand Est pour l'année 2020.

La Commission des Dynamiques Territoriales, réunie le 20 janvier 2020 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2020, comme suit :

## 2/ APPROBATION DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAUER-PECHELBRONN

Territoire précurseur en matière d'énergie et de développement durable (label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2016), la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a été retenue le 9 juillet 2019 par l'Etat dans le cadre du dispositif des Contrats de Transition Ecologique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Elle figure aux côtés de 80 autres territoires dont en Alsace celui de la Communauté de Communes du Kaysersberg (sur 180 candidatures déposées).

Ce contrat est l'aboutissement d'une démarche volontaire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn lancée dès avril 2017 et définitivement adoptée en conseil communautaire du 18 novembre 2019 avec comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive en 2037.

Il comporte un programme d'actions opérationnelles à échéance de 4 ans maximum, construit avec les acteurs du territoire. Il est structuré par 3 orientations stratégiques :

- Sensibiliser et impliquer,

- réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables,
- préserver et valoriser les ressources locales.

Si l'Etat est l'initiateur de ces contrats et la Communauté de Communes en est l'animatrice, il est proposé aux collectivités locales impliquées d'en être cosignataires afin d'accompagner et de développer le potentiel de ce projet de territoire.

Conformément à la Délibération du 4 avril 2019 relative à la stratégie de transition énergétique et écologique par laquelle a été acté l'engagement du Département du Bas-Rhin d'accompagner « des communes et EPCI dans la prise en compte des enjeux de la transition énergétique », il est proposé d'approuver et de signer le Contrat de Transition Ecologique tel que défini selon le projet en annexe.

Le Département du Bas-Rhin s'engage concrètement au paragraphe 6.4 de ce contrat à mettre en œuvre sa stratégie en faveur de la transition énergétique et écologique par :

- l'accompagnement technique aux démarches innovantes en matière de transition écologique et énergétique, comme par exemple pour le développement de l'énergie géothermale en Alsace du Nord dans les intercommunalités voisines,
- le soutien d'actions pour l'éducation à l'environnement,
- le déploiement d'actions pour la rénovation énergétique de l'habitat et la sauvegarde du patrimoine tant sur le financement des travaux que sur le conseil aux habitants en matière de bon usage de l'énergie,
- le déploiement du plan vélo 2030 et du schéma départemental des aires de covoiturage.

En tant que signataire du contrat, le Département du Bas-Rhin pourrait :

- mobiliser ses services pour proposer l'ingénierie technique nécessaire à la réalisation des projets,
- accompagner la mise en œuvre du Contrat de Transition Ecologique dans le cadre des contrats départementaux et en mobilisant les dispositifs thématiques associés,
- participer aux instances de gouvernance du Contrat de Transition Ecologique.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15155	65-6574-738	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :*

- d'attribuer au titre de l'année 2020 une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'association Atmo Grand Est,
- d'approuver les termes de la convention de financement 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Atmo Grand Est, jointe en annexe,
- d'autoriser son Président à signer cette convention,

- d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin au Contrat de Transition Ecologique pour la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn et le projet de Contrat afférent,
- d'autoriser le Président à signer ce Contrat de Transition Ecologique.

Strasbourg, le 30/01/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY